

DECRET N° 2025 / 00894 DU 02 AVR 2025
 portant nomination de responsables au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUETES
 COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.-Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n°1 : Monsieur GUIDAIDAI, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **605 730-B**, précédemment Conseiller Technique n°2 au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en remplacement de Madame MBENOUN, née NGO NGUIDJOL Sophie Magloire Diamant, appelée à d'autres fonctions.

Conseiller Technique n°2 : Madame MAMOUDA HADABI, née MAÏMOUNA YAYA, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **758 482-Y**, précédemment en service au Ministère des Enseignements Secondaires, en remplacement de Monsieur GUIDAIDAI, muté.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 02 AVR 2025

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**



Joseph DION NGUTE